



PRESENTATION DE LA CHARTE

« Faire vivre une politique dynamique d'accueil et d'accompagnement des personnes handicapées »

Dans le cadre d'une mission identifiée par son organisme de formation, le référent handicap, par son adhésion, est attentif à :

1. **Permettre un accueil de qualité pour** chaque personne handicapée, en amont de l'accès à la formation
2. **Veiller à l'adaptation du parcours** de formation à la situation de handicap
3. **Travailler en relation étroite avec les différents partenaires** et acteurs du parcours de la personne
4. **Etre la personne ressource** sur la thématique handicap au sein de l'Organisme de Formation
5. **S'inscrire dans la vie du réseau** et contribuer par sa participation à son développement

